

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 2 janvier 2009 fixant le ressort territorial des comités d'experts chargés d'autoriser les prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse sur une personne vivante et portant nomination des membres de ces comités

NOR : SJSP0828759A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1231-3, R. 1231-5 et R. 1231-6 ;

Vu l'avis et la proposition du directeur général de l'Agence de la biomédecine en date du 18 novembre 2008,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les ressorts territoriaux des comités d'experts chargés d'autoriser les prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse sont fixés comme suit :

- comité n° 1, dit « Nord-Ouest » : départements de l'Aisne (02), de l'Eure (27), du Nord (59), de l'Oise (60), du Pas-de-Calais (62), de la Seine-Maritime (76), de la Somme (80), du Calvados (14), de la Manche (50), de l'Orne (61) ;
- comité n° 2, dit « Est » : départements des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte-d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de Meurthe-et-Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute-Saône (70), de la Saône-et-Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89), du Territoire de Belfort (90) ;
- comité n° 3, dit « Sud-Est » : départements de l'Ain (01), de l'Allier (03), de l'Ardèche (07), du Cantal (15), de la Drôme (26), de l'Isère (38), de la Loire (42), de la Haute-Loire (43), du Puy-de-Dôme (63), du Rhône (69), de la Savoie (73), de la Haute-Savoie (74) ;
- comité n° 4, dit « Sud-Méditerranée » : départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05), des Alpes-Maritimes (06), de l'Aude (11), des Bouches-du-Rhône (13), de la Corse-du-Sud (2A), de la Haute-Corse (2B), du Gard (30), de l'Hérault (34), de la Lozère (48), des Pyrénées-Orientales (66), du Var (83), de la Vaucluse (84) ;
- comité n° 5, dit « Sud-Ouest » : départements de l'Ariège (09), de l'Aveyron (12), de la Corrèze (19), de la Creuse (23), de la Dordogne (24), de la Haute-Garonne (31), du Gers (32), de la Gironde (33), des Landes (40), du Lot (46), de Lot-et-Garonne (47), des Pyrénées-Atlantiques (64), des Hautes-Pyrénées (65), du Tarn (81), de Tarn-et-Garonne (82), de la Haute-Vienne (87) ;
- comité n° 6, dit « Ouest » : départements de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), du Cher (18), des Côtes-d'Armor (22), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de l'Indre (36), d'Indre-et-Loire (37), de Loir-et-Cher (41), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de la Sarthe (72), des Deux-Sèvres (79), de la Vendée (85), de la Vienne (86) ;
- comité n° 7, dit « Ile-de-France - Centre » : départements d'Eure-et-Loir (28), du Loiret (45), de la Seine (75), de Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94), du Val-d'Oise (95) ;
- comité n° 8, dit « comité de la Réunion » : département de la Réunion (974) ;
- comité n° 9, dit « comité Antilles-Guyane » : départements de la Guadeloupe (971), de la Martinique (972), de la Guyane (973).

Art. 2. – I. – Sont nommés membres du comité d'experts n° 1 (comité Nord-Ouest) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

M. le docteur STRECKER (Guillaume), titulaire.

Mme la docteure DEBOUT (Jocelyne), suppléante.

Mme la docteure DUCAM (Christine), suppléante.

M. le docteur LEROY (Jacques), suppléant.
Mme ROSENSTRAUCH (Christelle), psychologue, titulaire.
Mme DRUMONT (Christine), psychologue, suppléante.
Mme TASSONE (Christelle), psychologue, suppléante.
Mme DUCERF-THORET (Benjamine), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur CREMER (Robin), pédiatre, titulaire.
Mme la docteure DESURMONT (Marie), pédiatre, suppléante.
M. le docteur PINQUIER (Didier), pédiatre, suppléant.
Mme NZEYIMANA (Claudine), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme CAZE (Marie-Hélène), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme GUILLER (Sophie), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

M. le docteur AVERLAND (Benoît), titulaire.
Mme la docteure ANDRE (Annic), suppléante.
Mme la docteure SAUVAGE (Laure), suppléante.
M. le docteur MENGUY (Edgar), suppléant.
M. le docteur MOKRIM (Saïd), titulaire.
M. le docteur OUENDO (Martial), suppléant.
M. le docteur MAURIAUCOURT (Patrick), suppléant.
M. le docteur COLAS (Gabriel), suppléant.
Mme VANDEBORRE (Anne), sociologue, titulaire.
Mme PANTIGNY (Véronique), assistante de service social, suppléante.
Mme PARMENTIER (Aurélia), assistante de service social, suppléante.
M. RENAUD (Thomas), sociologue, suppléant.

II. – Sont nommés membres du comité d'experts n° 2 (comité Est) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

Mme la docteure JACOB (Francine), titulaire.
Mme la docteure GREGOIRE (Hélène), suppléante.
M. le docteur LALOT (Jean-Marc), suppléant.
Mme la docteure FALLER (Bernadette), suppléante.
Mme OBADIA-DREYFUS (Lucette), psychologue, titulaire.
M. GABORAUD (Emmanuel), psychologue, suppléant.
M. PFAFF (Arnold), psychologue, suppléant.
Mme SCHLUMBERGER (Danièle), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

Mme la docteure STESCHENKO (Dominique), titulaire.
M. le docteur MARIA (Mathieu), suppléant.
M. le docteur Le TACON (Serge), suppléant.
M. le docteur EYER (Didier), suppléant.
Mme GRANDCLAUDE (Joëlle), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
M. TESTA (Mathieu), psychologue qualifié dans la psychologie de l'enfant, suppléant.
Mme KANDEL (Solange), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme RIESS (Marion), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

M. le docteur DURIN (Laurent), titulaire.
Mme la docteure MECKERT (Francine), suppléante.
M. le docteur PERRIER (Jean-François), suppléant.
M. le docteur FREYS (Guy), suppléant.
Mme la docteure ANDRE (Annic), titulaire.

M. le docteur AVERLAND (Benoît), suppléant.
Mme la docteure SIEGFRIED (Françoise), suppléante.
M. le docteur ZINK (Jean-Christophe), suppléant.
Mme CLAUDOT (Frédérique), avocate, titulaire.
Mme LAPERDRIX (Françoise), assistante sociale, suppléante.
M. LEDOGAR (Denis), aumônier, suppléant.
Mme LIDY (Pascale), conseillère en économie sociale et familiale, suppléante.

III. – Sont nommés membres du comité d'experts n° 3 (comité Sud-Est) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

Mme la docteure BRET (Monique), titulaire.
M. le docteur RENAULT (François), suppléant.
M. le docteur HOESTLANDT (Benoît), suppléant.
Mme la docteure GUILLERMAIN (Ginette), suppléante.
M. le docteur De PESQUIDOUX (Olivier), suppléant.
Mme BOISRIVEAUD (Christine), psychologue, titulaire.
Mme DUHAY-VIALLE (Andrée), psychologue, suppléante.
Mme PUJOL (Monique), psychologue, suppléante.
Mme MERCIER (Julie), psychologue, suppléante.
Mme MEFTAH (Odile), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur DAVID (Louis), pédiatre, titulaire.
Mme la docteure Di FILIPPO (Sylvie), pédiatre, suppléante.
M. le docteur RANCHIN (Bruno), pédiatre, suppléant.
Mme la docteure MOUSSA (Martine), pédiatre, suppléante.
Mme la docteure RICHARD (Nathalie), pédiatre, suppléante.
M. GERARD (Daniel), psychologue qualifié dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme COSTANZO (Pascale), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme PUJOL (Monique), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme BOISRIVEAUD (Christine), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme BISMUTH-FAURE (Annie), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

Mme la docteure DUCLOUX (Bernadette), titulaire.
M. le docteur BRUN (Frédéric), suppléant.
Mme la docteure JULLIAN (Hélène), suppléante.
M. le docteur BORSARELLI (Jacques), suppléant.
Mme la docteure ZANNETTACCI (Michèle), suppléante.
Mme la docteure LONG (Denise), titulaire.
M. le docteur CHAPUIS (François), suppléant.
M. le docteur BENOIT (Yves), suppléant.
M. le docteur POY (Jean-Yves), suppléant.
M. le docteur LAFARGE (Robert), suppléant.
M. RIONDET (Jean), sociologue, titulaire.
Mme DARMET (Sabine), enseignante, suppléante.
Mme BENABDESSADOK (Soraya), conseillère juridique, suppléante.
Mme MICHEL-DUTHEL (Marie-Christine), enseignante, suppléante.
Mme LAFFORGUE (Monique), responsable de formation retraitée, suppléante.

IV. – Sont nommés membres du comité n° 4 (comité Sud-Méditerranée) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

M. le docteur JAMBOU (Patrick), titulaire.
M. le docteur ROMANO (Philippe), suppléant.

Mme la docteure HAYEK-LANTHOIS (Maryvonne), suppléante.
M. le docteur JONQUET (Olivier), suppléant.
M. le docteur MULLER (Laurent), suppléant.
Mme ROUZIER (Jocelyne), psychologue, titulaire.
Mme SCHULTHEISS (Michèle), psychologue, suppléante.
Mme CAREZ-DURAND (Sophie), psychologue, suppléante.
Mme DICKELE (Anne-Marie), psychologue, suppléante.
Mme JELIN (Marie-Laure), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur BERNARD (Jean-Louis), pédiatre, titulaire.
M. le docteur SIMONIN (Gilbert) pédiatre, suppléant.
M. le docteur BOURRIER (Thierry), pédiatre, suppléant.
M. le docteur MAESTRACCI (Michel), pédiatre, suppléant.
M. le docteur MILESI (Christophe), pédiatre, suppléant.
Mme BURKI (Michelle), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme GOY-KREITMANN (Mireille), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme ROUZIER (Jocelyne), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme DICKELE (Anne-Marie), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme SCHULTHEISS (Michèle), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

M. le docteur BORSARELLI (Jacques), titulaire.
Mme la docteure JULLIAN (Hélène), suppléante.
Mme la docteure ZANNETTACCI (Michèle), suppléante.
M. le docteur BRUN (Frédéric), suppléant.
Mme la docteure DUCLOUX (Bernadette), suppléante.
M. le docteur COLAVOLPE (Jean-Christian), titulaire.
M. le docteur DURAND-GASSELIN (Jacques), suppléant.
Mme la docteure CAPELLE (Angélique), suppléante.
Mme la docteure VACHIERY-LAHAYE (Florence), suppléante.
M. le docteur GARCON (Jacques), suppléant.
Mme CAMILI (Lucie), assistante sociale, titulaire.
Mme BERNOLE (Béatrice), éducatrice spécialisée, suppléante.
Mme FANTINO (Colette), assistante sociale, suppléante.
M. LEVAIN (Claude), pasteur, suppléant.
M. NAURAYE (Gilbert), éducateur spécialisé, suppléant.

V. – Sont nommés membres du comité n° 5 (comité Sud-Ouest) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

Mme la docteure DUPRE-GOUDABLE (Catherine), titulaire.
M. le docteur GUISSET (Olivier), suppléant.
Mme la docteure PONTIER (Sandrine), suppléante.
Mme SAMPO (Claudine), psychologue, titulaire.
Mme CAMPERGUE (Christine), psychologue, suppléante.
Mme PERISSE (Josiane), psychologue, suppléante.
M. LE NORMAND (Patrice), psychologue, suppléant.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur BOUISSOU (François), pédiatre, titulaire.
M. le docteur DECRAMER (Stéphane), pédiatre, suppléant.
M. le docteur PILLET (Pascal), pédiatre, suppléant.
Mme PERISSE (Josiane), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme GARNIER (Christelle), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

Mme DENJOY (Anne), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

Mme la docteure BIRONNEAU (Evelyne), titulaire.
Mme la docteure BOULVARD (Armelle), suppléante.
Mme la docteure CHATELUT (Martine), suppléante.
M. le docteur NOURY (Didier), suppléant.
M. le docteur BOUDET (Francis), titulaire.
Mme la docteure CAUSSADE (Dominique), suppléante.
Mme la docteure FIZET (Dominique), suppléante.
M. le docteur VALLET (Alain), suppléant.
M. TORDJEMAN (Bruno), sociologue, titulaire.
Mme BACQUE-CLEMENT (Christiane), assistante sociale, suppléante.
Mme BARRIE-TRANIER (Myriam), avocate, suppléante.
Mme BOUTARD (Sandra), assistante sociale, suppléante.

VI. – Sont nommés membres du comité n° 6 (comité Ouest) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

M. le docteur LELONG (Bernard), titulaire.
Mme la docteure COUPEL (Stéphanie), suppléante.
M. le docteur LAVOUE (Sylvain), suppléant.
M. le docteur VIDECOQ (Michel), suppléant.
Mme ROUX-GUILLEMOIS (Maïté), psychologue, titulaire.
Mme BAZANTAY (Elisabeth), psychologue, suppléante.
Mme HERY-CHAUVET (Catherine), psychologue, suppléante.
M. MAILLARD (Benoît), psychologue, suppléant.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur RIALLAND (Xavier), pédiatre, titulaire.
Mme la docteure BRIDOUX-HENNO (Laure), pédiatre, suppléante.
Mme la docteure CALDARI (Dominique), pédiatre, suppléante.
Mme la docteure TAQUE (Sophie), pédiatre, suppléante.
Mme PETIT (Line), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme GEFFRIAUD (Sophie), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme POREE (Nicole), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

Mme la docteure BOULVARD (Armelle), titulaire.
M. le docteur JACOB (Jean-Paul), suppléant.
M. le docteur LAMOTTE (Christian), suppléant.
M. le docteur NOURY (Didier), suppléant.
Mme la docteure GUEZENEC (Laurence), titulaire.
Mme la docteure CHATELUT (Martine), suppléante.
M. le docteur DUBE (Laurent), suppléant.
Mme la docteure TREILHAUD (Michèle), suppléante.
Mme NOURY (Dominique), criminologue, titulaire.
Mme CASSARD (Amandine), assistante sociale, suppléante.
Mme CASTEL (Chloé), assistante sociale, suppléante.
Mme GOUNON (Valérie), assistante sociale, suppléante.
Mme PASCO (Bernadette), assistante sociale, suppléante.

VII. – Sont nommés membres du comité n° 7 (comité Ile-de-France - Centre) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

Mme la docteure MELON (Eliane), titulaire.
M. le docteur TENAILLON (Alain), suppléant.

M. le docteur MOUREY (François), suppléant.
M. le docteur LAPANDRY (Claude), suppléant.
Mme la docteure LECONTE (Françoise), suppléante.
Mme LEVY (Agnès), psychologue, titulaire.
Mme AVANT (Monique), psychologue, suppléante.
Mme SHINDO (Martine), psychologue, suppléante.
Mme LASKA (Francine), psychologue, suppléante.
Mme MANIFACIER-FOURNIER (Marie-Josée), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur ODIEVRE (Michel), pédiatre, titulaire.
M. le docteur SCHAISON (Gérard), pédiatre, suppléant.
M. le docteur DOMMARGUES (Jean-Paul), pédiatre, suppléant.
M. le docteur BEAUFILS (François), pédiatre, suppléant.
Mme SHINDO (Martine), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme LEVY (Agnès), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme AVANT (Monique), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme BALBURE (Brigitte), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme MANIFACIER-FOURNIER (Marie-Josée), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

Mme la docteure SALEM (Antoinette), titulaire.
M. le docteur ODIEVRE (Michel), suppléant.
M. le docteur CLAQUIN (Jacky), suppléant.
Mme la docteure MAUPETIT (Brigitte), suppléante.
M. le docteur BEAUFILS (François), suppléant.
Mme la docteure LEPRESLE (Elisabeth), titulaire.
M. le docteur ATINAULT (Alain), suppléant.
M. le docteur GUERINI (Patrice), suppléant.
M. le docteur CLERO (Bernard), suppléant.
Mme la docteure PIPIEN (Isabelle), suppléante.
M. MAROUDY (Daniel), cadre infirmier, titulaire.
Mme EAP (Sophany), cadre infirmier, suppléante.
M. STEVENIN (Philippe), enseignant, suppléant.
M. WILS (Jean), enseignant, suppléant.
Mme VENDEUVRE-BAUTERS (Isabelle), orthophoniste, suppléante.

VIII. – Sont nommés membres du comité n° 8 (comité de La Réunion) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

Mme la docteure ZUNIC (Patricia), titulaire.
M. le docteur ANTO'K (Emmanuel), suppléant.
Mme la docteure DJARDEM (Yasmina), suppléante.
M. le docteur ADENIS (Thibault), suppléant.
Mme LOZAC'H (Monique), psychologue, titulaire.
Mme GAVARD (Dorothee), psychologue, suppléante.
Mme TROYANO (Patricia), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur FLODROPS (Hugues), pédiatre, titulaire.
Mme la docteure HOUDON (Laure), pédiatre, suppléante.
Mme LOZAC'H (Monique), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
M. LAGARD (Vincent), psychologue qualifié dans la psychologie de l'enfant, suppléant.

En qualité de membres communs aux deux formations :

M. le docteur ANTO'K (Emmanuel), titulaire.

Mme la docteure ANGELINI-TIBERT (Marie-France), suppléante.
M. le docteur OCQUIDANT (Philippe), suppléant.
M. le docteur SCHLOSSMACHER (Pascal), titulaire.
M. le docteur DELAMBRE (Jean-François), suppléant.
M. le docteur WINER (Arnaud), suppléant.
M. le docteur BRAUNBERGER (Eric), suppléant.
Mme CAMPINOS (Pascale), enseignante, titulaire.
Mme DUFOSSE (Rachel), enseignante, suppléante.
M. ISSA (Daoud), enseignant, suppléant.
M. PHILIPPE (Marcel), enseignant, suppléant.

IX. – Sont nommés membres du comité n° 9 (comité Antilles-Guyane) :

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne majeure :

M. le docteur JANKY (Eustase), titulaire.
M. le docteur CHOUT (Roger), suppléant.
M. le docteur CLAQUIN (Jacky), suppléant.
Mme MIGEREL (Hélène), psychologue, titulaire.
Mme PIERRIOT (Marie-Annick), psychologue, suppléante.
Mme JEANGOUDOUX (Aure), psychologue, suppléante.

En qualité de membres siégeant en formation chargée de se prononcer sur les prélèvements sur personne mineure :

M. le docteur PERIANIN (José), pédiatre, titulaire.
M. le docteur BATAILLE (Henri), pédiatre, suppléant.
Mme JEANGOUDOUX (Aure), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, titulaire.
Mme MIGEREL (Hélène), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.
Mme PIERRIOT (Marie-Annick), psychologue qualifiée dans la psychologie de l'enfant, suppléante.

En qualité de membres communs aux deux formations :

M. le docteur DAIJARDIN (Jean-Baptiste), titulaire.
M. le docteur CHARLER-NICOLAS (Aimé), suppléant.
M. le docteur ATINAULT (Alain), suppléant.
Mme la docteure KANGAMBEGA (Pauline), titulaire.
M. le docteur GUERINI (Patrice), suppléant.
M. le docteur JARRIGE (Bruno), suppléant.
M. PORTECOP (Jacques), enseignant, titulaire.
Mme MORTON-NIMAR (Jeanne), avocate, suppléante.
Mme MARIE (Micheline), enseignante, suppléante.

Art. 3. – L'arrêté du 13 mai 2005 modifié fixant le ressort territorial des comités d'experts chargés d'autoriser les prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse sur une personne vivante et portant nomination des membres de ces comités est abrogé.

Art. 4. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 2009.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN